

Image not found or type unknown



Comment se déroule une procédure de saisie sur rémunération ?

Fiche pratique publié le **08/07/2014**, vu **469 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La saisie sur salaire est la seule saisie qui ne nécessite pas l'intervention d'un huissier. Elle permet à votre créancier d'obtenir le paiement de ce qui lui est dû par votre employeur.

La procédure de saisie sur rémunération est obligatoirement précédée d'une phase de conciliation, pendant laquelle le juge tente de vous mettre d'accord avec votre créancier. Vous devez être convoqué au moins quinze jours au moins avant la date de l'audience de conciliation par lettre recommandée avec accusé de réception.

[Voir le guide](#)